

Les entreprises françaises accusent le coup

Début d'année morose en vue pour les entreprises hexagonales ; elles sont près de 13 % à anticiper un recul de leur activité au 1er semestre et près de 80 % à ne pas prévoir de croissance. Ce chiffre issu de la dernière étude du Cabinet ARC avec l'IFOP, s'ajoute au constat, fait par 73 % des entreprises, que les délais de paiement vont devenir la principale variable d'ajustement des mois à venir.

Énergie et inflation comme principaux antagonistes. Pas de surprise dans la dernière étude du Cabinet Arc réalisé avec l'IFOP, concernant les principaux dangers confiés par les entreprises françaises. Aucun excès d'optimisme pour ces dernières, qui ont bien conscience que le "quoi qu'il en coûte" gouvernemental ne sera bientôt qu'un lointain souvenir. Pire encore, certaines mesures d'aides se retournent désormais contre elles tels que les PGE contractés qu'il faut rembourser. Ainsi, "33 % ne pensent pas pouvoir faire face au remboursement cumulé de leurs créances, PGE, investissements et factures."

Ces mêmes entreprises vivent pourtant un paradoxe, comme Denis Le Bossé, président du Cabinet Arc l'a confié à WanSquare : "alors que leurs carnets de commandes sont pleins, les hausses des contraintes sur les matières premières font que la reconstitution de leurs stocks vient aspirer leur trésorerie." Une difficulté d'autant plus importante que ce sont les PME qui se retrouvent en première ligne, avec près de 75 % du volume des PGE souscrit. Or, ces dernières sont "structurellement en manque de fonds propres, c'est le mal français et dans le même temps elles voient les banques se désengager auprès d'elles en cas de non-remboursement de leur PGE. "

Prises au piège

Une situation qui est donc proche d'être une double peine, et les entreprises rejoignent ce constat puisque "48 % des sondés pensent que, au regard de la situation économique actuelle, les assureurs-crédit se désengagent vis-à-vis des TPE/PME ", ce qui constitue une hausse de 12 points depuis septembre dernier. Pour ces acteurs déjà en difficulté, il deviendra donc encore plus difficile de survivre puisqu'elles auront une surface financière d'autant plus limitée. Si elles sont aidées sur leur facture énergétique par les mesures gouvernementales, le mur des reports d'échéances notamment en ce qui concerne l'Ursaf commence à tomber sur les entreprises françaises. Alors même que le Cabinet ARC avance que "c'est presque sans surprise que nous avons constaté, dans le cadre de notre étude, que plus de 7 sociétés sur 10 considèrent l'allongement des délais paiement comme le premier levier pour la gestion de trésorerie". De quoi donner des sueurs froides à certains. D'autant plus, que Denis Le Bossé nous rapporte "qu'aujourd'hui ce sont 53 % des entreprises interrogées qui ont peur de ne pas être payé par le secteur public."

La notation crédit se fait attendre

Une situation critique qui rend d'autant plus pertinente la possible arrivée d'une notation sur les délais de paiement, une initiative saluée par Bruno Le Maire il y a quelques mois. Et pas uniquement par ce dernier puisque 73 % des entreprises interrogées y sont favorables puisque cela devrait permettre de mieux appréhender la réalité économique d'une société.

Denis Le Bossé a ainsi insisté sur le fait que "ce n'est pas parce qu'une entreprise est solvable qu'elle respecte les délais de paiement." La mise en place de la dématérialisation des factures à compter de 2024 pourrait faciliter ce travail, même s'il ne s'agit pas d'un outil miracle quand on sait que de telles mesures sont en place depuis longtemps dans le secteur public.

Drapeau Français. Romain GAILLARD/REA



Drapeau Français. Romain GAILLARD/REA

par Henri Bomont

